

LA VIE SCOLAIRE EN ETAT D'URGENCE

La société de la marchandise, de la concurrence effrénée, de l'individualisme et des privilèges est à l'offensive contre la jeunesse.

Ces dernières années, les jeunes se sont dressés contre l'injustice politique et sociale. Le pouvoir ne leur a répondu que par le mépris et la répression. Dans ce contexte, le droit à l'éducation est violemment attaqué : l'Ecole qu'on nous prépare sera celle du tri social impitoyable, du fichage, de la culpabilisation et de l'embrigadement libéral.

La Vie Scolaire subit de plein fouet ces attaques; ses fondamentaux sont plus que jamais menacés. Cette situation appelle la défense déterminée et audacieuse que portent les syndicats SUD.

L'exercice de notre profession devient extrêmement difficile. Le stress voire la souffrance au travail se développent: imposture du management, du mérite et de la performance dans le cadre de la LOLF, horaires et statuts non respectés, pression hiérarchique, pas de médecine du travail.

L'hystérie sécuritaire cherche à nous assigner dans la tâche unique de surveiller et punir (ex: note de Vie Scolaire, veille éducative, base élève...).

Pourtant cette profession originale, fondée historiquement sur les pratiques autonomes et les revendications professionnelles des personnels, cette profession riche d'expérience et de compétences joue un rôle essentiel et progressiste dans l'Ecole. Nous refusons qu'elle disparaisse, comme le prévoit le rapport Pochard, par le transfert d'une partie des missions éducatives vers les enseignants et par la chute du recrutement des CPE.

QUELLE VIE SCOLAIRE VOULONS-NOUS?

- Nous revendiquons un métier centré sur le suivi individuel et collectif de l'élève.
- Nous voulons une Vie Scolaire porteuse des valeurs d'égalité, de fraternité, de solidarité, de démocratie, de laïcité, d'émancipation et de respect mutuel, une Vie Scolaire qui puisse lutter efficacement contre les ruptures et l'exclusion scolaires et sociales.
- Nous exigeons des moyens humains augmentés : recrutement massif de CPE, pas d'établissement sans CPE, un poste pour 200 élèves, la mobilité garantie, les remplacements assurés par des CPE titulaires et volontaires, la formation et la titularisation des contractuels et des vacataires.
- Une formation initiale et continue ambitieuse et autogérée pour tous les personnels de la Vie Scolaire (réunion de BEC, formation des AED...).
- Des équipes avec des étudiants-surveillants en nombre suffisant et exerçant dans des conditions de travail améliorées.
- Du temps de concertation interne, mais aussi avec les autres personnels (enseignants, médico-sociaux, COP...) dans des réunions de synthèse formalisées.
- Nous revendiquons une autonomie éducative et pédagogique réelle, une reconnaissance et une revalorisation de notre profession inscrites dans un statut rénové refusant toute assimilation à la direction.

**Votez Sud éducation pour ouvrir une autre voie
et faire entendre une autre voix pour la Vie Scolaire**

Les élections professionnelles désignent les représentants des personnels qui siègeront face à l'administration pour trois ans dans des instances consultatives départementales (CAPD) académiques (CAPA) et nationales (CAPN).

Les voix obtenues sur les listes nationales déterminent les décharges de service accordées à chaque syndicat. Cela explique l'inflation de listes d'organisations absentes du terrain et des mobilisations. Drainer des voix leur permettra d'avoir quelques permanents totalement déchargés de classe.

Sud éducation dispose de 91 décharges équivalents temps plein pour son fonctionnement local et national ; aucune n'excède un mi-temps.

En commission paritaire, notre présence doit permettre la transparence des règles fixées par l'administration concernant le mouvement des personnels, les déroulements de carrière, l'attribution de stages et de congés de formation... La réduction des moyens, la multiplication des postes à profil et l'augmentation des heures supplémentaires rendent ce contrôle plus difficile. Le rôle des élus est de défendre les personnels face à la hiérarchie.

Ces résultats déterminent la participation aux Comités Techniques Paritaires (CTPD, CTPA, CTPM). L'administration y prononce seule fermetures et ouvertures de postes. Nous y défendons l'école publique et les droits des personnels.

L'enjeu n'est pas d'élire des techniciens de la gestion des carrières, mais de soutenir le syndicalisme auquel nous voulons donner des représentants face à l'administration.